



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
7 octobre 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2016

9 février 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport sur les travaux de la seconde session ordinaire de 2015 (15 et 16 septembre 2015)

I. Questions d'organisation

1. La seconde session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 15 et 16 septembre 2015.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la seconde session ordinaire (UNW/2015/L.4 Rev.1) et approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle (UNW/2015/7), tenue du 30 juin au 2 juillet 2015. Le Conseil a également approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la première session ordinaire de 2016, qui se tiendra le 9 février 2016 (voir annexe), et examiné le projet de plan de travail annuel pour 2016, en prévision de son adoption lors de la première session ordinaire de 2016.
3. Le Conseil d'administration a adopté deux décisions : la décision 2015/5 concernant le dialogue structuré sur la question du financement, et la décision 2015/6 sur le budget intégré pour l'exercice biennal 2016-2017, qui figurent dans le recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2015 (UNW/2015/11).

II. Déclarations liminaires

4. Dans sa déclaration liminaire, le Président du Conseil d'administration a noté l'importance particulière que cette année revêtait pour ONU-Femmes, qui occupait une place centrale dans le nouveau programme de développement pour les 15 années suivantes. Indépendamment de ce programme de développement durable à l'horizon 2030 (qui devrait être adopté sous peu), l'année 2015 resterait marquée par l'examen du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la troisième Conférence internationale sur le financement du



développement, l'examen de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, manifestations qui, selon lui, ne devraient pas manquer pas d'avoir de profondes incidences sur l'égalité entre les sexes ainsi que sur l'autonomisation, les droits et la participation des femmes dans la société.

5. Le Président du Conseil d'administration a rendu hommage à la direction et au personnel d'ONU-Femmes pour leur participation à toutes ces manifestations et leur contribution aux efforts en faveur de la reconnaissance des droits des femmes et de l'égalité des sexes en tant qu'étapes essentielles sur la voie du développement durable.

6. Le Président a déclaré que l'ONU s'emploierait à concrétiser les engagements que prendraient les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du développement durable qui s'ouvrira le 25 septembre 2015. Il a évoqué la prochaine réunion des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, qui aura lieu le 27 septembre sous les auspices à la fois des gouvernements de la Chine, du Danemark, du Kenya et du Mexique, en relevant que cette réunion offrirait à ONU-Femmes l'occasion de saluer les progrès réalisés, mais aussi de souligner le travail qui restait à faire.

7. Parlant ensuite au nom de son pays, le Président a indiqué que le Gouvernement danois attendait beaucoup d'ONU-Femmes qui, dans l'exécution de son mandat, servirait de modèle pour la réalisation des objectifs du développement durable et la participation à l'initiative « Unis dans l'action ».

8. De l'avis du Président, lorsqu'elle traiterait du point de l'ordre du jour relatif au financement du développement, cette session devrait s'employer à préciser quelles pourraient être les réalisations de l'Entité au regard du « coût » effectif qu'aurait le fait de ne pas atteindre les objectifs de financement indispensables. Il a instamment invité les États Membres et l'Entité à poursuivre un dialogue interactif, transparent et participatif sur le financement du plan stratégique d'ONU-Femmes.

9. Le Président a félicité ONU-Femmes d'avoir entrepris de renforcer son orientation stratégique grâce aux initiatives de ses programmes phares qui seraient lancées sous peu afin de rendre l'Entité mieux adaptée à sa mission. Ces programmes phares devront être alignés sur le Plan stratégique et le programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Président a exprimé le souhait d'en apprendre plus sur cette initiative de programmation lors des sessions ultérieures du Conseil d'administration.

10. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié le Président et les membres du Bureau de leur engagement sans faille. Elle a également remercié le Président des démarches novatrices qu'il n'avait cessé d'entreprendre tout au long de l'année et qui avaient contribué à instaurer une participation et des échanges plus interactifs entre ONU-Femmes et le Conseil d'administration.

11. Évoquant la crise actuelle des migrants et des réfugiés que traversait l'Europe, la Directrice a noté que cette crise ne manquerait pas d'avoir à long terme des conséquences chroniques et un énorme impact sur les activités ultérieures de l'Entité. Afin de resituer cette crise dans une juste perspective, elle a indiqué que l'ONU invitait à ce stade les pays à fournir une aide humanitaire et une protection à plus de 80 millions de femmes, d'hommes et d'enfants. Elle a salué les

gouvernements qui se montraient disposés à accueillir des demandeurs d'asile, rappelant que les femmes, notamment les jeunes adolescentes, avaient besoin d'une assistance internationale.

12. Passant au programme de développement durable à l'horizon 2030, la Directrice a remercié les États Membres de leur participation aux différentes étapes, des travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable à l'élaboration définitive des objectifs. Elle a remercié les organisations de la société civile de leur participation et de leurs contributions, en soulignant que le programme à l'horizon 2030 exigeait qu'ONU-Femmes soit parfaitement en mesure de s'acquitter de son mandat.

13. S'agissant des examens effectués à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing par les 167 États Membres et les commissions régionales, ou encore des observations formulées par la société civile, elle a souligné qu'ils illustraient les réalisations enregistrées, les domaines dans lesquels les résultats obtenus avaient été lents ou ceux dans lesquels il y avait eu une régression. Ils venaient renforcer le constat qu'il ne peut y avoir de progrès durable sans égalité entre les sexes et sans autonomisation des femmes. Collectivement, ce constat avait tracé la voie à suivre et avait largement contribué à définir le nouveau programme de développement.

14. Elle a souligné l'importance de l'objectif 5 de développement durable relatif aux principaux obstacles à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, précisant qu'il fournissait un tremplin à des initiatives transformatrices.

15. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a toutefois souligné qu'il n'existait pas de commune mesure entre le ton des discours tenus en faveur de l'égalité des sexes et la hauteur des ambitions d'une part, et les ressources financières d'autre part. Elle a remercié les États Membres de leur appui et les a vivement incités à investir dans des moyens de changer le monde. Elle a signalé que la situation financière de l'Entité était encore peu satisfaisante, en insistant sur la nécessité de placer les droits et l'autonomisation des femmes au cœur de l'action menée par l'ONU.

16. Elle a conclu en rappelant la réunion historique de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes qui aurait lieu le 27 septembre, et a invité les chefs de gouvernement à prendre des engagements tangibles qui permettraient d'atteindre l'objectif de l'initiative « Parité 2030 : avancer plus vite vers l'égalité des sexes ».

III Projet de budget intégré de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2016-2017

17. Le projet de budget intégré pour 2016-2017 et la réponse de la direction au rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été soumis au Conseil d'administration.

18. Le budget intégré présentait l'ensemble des ressources volontaires dont ONU-Femmes avait besoin pour obtenir les résultats définis dans le cadre intégré de résultats qui devrait être examiné en parallèle avec le plan stratégique approuvé

pour la période 2014-2017. Les prévisions présentées pour un budget intégré biennal s'élevaient à 880 millions de dollars au titre des contributions volontaires, et à 196,4 millions de dollars (montant brut) pour les ouvertures de crédit demandées au titre du budget institutionnel. Le budget pour l'exercice biennal 2014-2015 visait principalement à renforcer la base structurelle des bureaux extérieurs qui n'avaient pas encore bénéficié d'un financement au titre du budget institutionnel.

19. Répondant aux déclarations liminaires et à la présentation du budget intégré, plusieurs délégations ont remercié le Président de sa gestion efficace et avisée du Conseil d'administration pendant toute l'année. Elles ont remercié la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de son exposé détaillé et de sa solide direction, ont réaffirmé leur attachement à l'Entité et ont exprimé leur reconnaissance pour le travail effectué par sa direction et son personnel.

20. Les intervenants ont mis l'accent sur leurs initiatives nationales et leurs domaines hautement prioritaires, au nombre desquels figuraient l'autonomisation économique des femmes, les femmes, la paix et la sécurité, l'élimination des violations des droits fondamentaux comme les mutilations ou amputations génitales féminines, l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et les femmes handicapées. Une délégation a indiqué qu'environ 80 % du milliard de personnes handicapées vivaient dans les pays en développement et couraient plus de risques de connaître la pauvreté extrême, essentiellement en raison des multiples formes de discrimination dont elles étaient souvent victimes. Il était donc impératif de répondre à leurs besoins spécifiques dans la perspective d'une mise en œuvre globale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la réalisation des objectifs de développement durable au-delà de 2015. Aussi, cette délégation a invité ONU-Femmes à accorder une attention accrue à la question et à élaborer des programmes ciblés sur les femmes handicapées.

21. Une délégation a salué les efforts réalisés par ONU-Femmes pour mettre fin à la violence sexiste et a souligné l'importance qu'il y avait à s'attaquer au problème spécifique de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, mais aussi des personnes qui en étaient victimes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre. Par ailleurs, cette délégation a exprimé un solide appui en faveur de l'action menée par l'Entité concernant la participation des femmes à la vie politique, les activités humanitaires ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation.

22. Une délégation a estimé que le taux de réussite de la promotion des femmes et des adolescentes serait subordonné à celui du programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'éducation, de l'offre d'emplois décents, de la justice sociale et de la dignité humaine. Cette délégation a vivement invité ONU-Femmes à jouer un rôle de premier plan dans l'examen thématique du programme à l'horizon 2030 à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

23. La délégation japonaise a évoqué le deuxième colloque international récemment tenu à Tokyo par l'Assemblée mondiale des femmes et a salué la participation et la contribution à cette occasion de la Directrice d'ONU-Femmes. Elle a évoqué la cérémonie d'ouverture du bureau de liaison d'ONU-Femmes à Tokyo qui s'était déroulée le 30 août 2015. Cette délégation s'est félicitée de cette initiative, a remercié la Directrice de sa présence à cette occasion et a indiqué

qu'elle attendait beaucoup de la poursuite d'une collaboration étroite avec ONU-Femmes.

24. La délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a annoncé que le Secrétaire d'État au développement international coorganiserait le 25 septembre, avec la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, une manifestation portant sur l'autonomisation économique des femmes en marge du débat général de l'Assemblée générale. Les gouvernements, la société civile et le secteur privé seraient invités à agir afin de transformer l'économie en garantissant de meilleurs débouchés économiques pour les jeunes filles et les femmes à travers le monde.

25. Une délégation a pris acte du fait que le budget intégré constituait le plan financier d'ONU-Femmes et permettrait à l'Entité de disposer des capacités financières et institutionnelles pour atteindre les résultats définis dans son plan stratégique approuvé pour la période 2014-2017. L'exécution du budget intégré devrait en principe permettre à ONU-Femmes de renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité en améliorant et en adoptant un système de gestion axée sur les résultats, ainsi qu'il était envisagé dans le document. L'intervenant a noté avec satisfaction que, dans le budget proposé, une place privilégiée continuait d'être accordée au renforcement de la base structurelle des bureaux extérieurs.

26. Une délégation a mis en garde l'Entité contre l'adoption de solutions toutes faites et l'a invitée à continuer d'appliquer le principe d'appropriation nationale pour l'exécution des programmes de pays.

27. Un État Membre a souligné l'importance de veiller à ce que les ressources humaines disposent des outils professionnels indispensables pour garantir l'efficacité de l'exécution du plan stratégique et pour leur permettre de le traduire en mesures concrètes axées sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet intervenant s'est félicité de la progression persistante des affectations de ressources financières aux activités menées au niveau des programmes de pays, qui représentaient désormais 84 % du budget.

28. Certaines délégations ont instamment invité ONU-Femmes à continuer d'élargir et de renforcer ses partenariats en vue d'accroître les ressources qui lui permettraient d'exécuter pleinement son plan stratégique pour la période 2014-2017.

29. Remerciant les États Membres de leurs déclarations, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement suisse, qui avait annoncé une augmentation pluriannuelle de 25 % de sa contribution volontaire aux ressources de base d'ONU-Femmes, et au Gouvernement du Royaume-Uni, qui avait renouvelé son appui aux activités menées par l'Entité dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes. Elle a tenu tout particulièrement à remercier tous les orateurs qui avaient reconnu la nécessité d'accroître sensiblement les moyens de financement accordés à ONU-Femmes. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a saisi cette occasion pour présenter la Directrice des programmes et la Directrice des politiques.

IV. Évaluation

a) Méta-analyse des évaluations effectuée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en 2014

30. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation d'ONU-Femmes a donné un aperçu d'ensemble de la méta-analyse que ce Bureau réalisait chaque année afin de veiller à ce que l'ensemble des éléments de preuve fournis par les évaluations des organismes du système ainsi que les évaluations décentralisées soient synthétisés et pris en compte pour l'élaboration des politiques et des stratégies au niveau de l'Entité et au niveau décentralisé.

31. La dernière méta-analyse en date était la deuxième réalisée depuis l'adoption du Plan stratégique en cours. Pour répondre au double objectif d'une évaluation, ces méta-analyses mettaient alternativement l'accent sur la responsabilisation et l'apprentissage. L'accent en 2015 avait été mis sur l'apprentissage, après avoir été placé sur la responsabilisation en 2014.

32. Les éléments fournis par l'ensemble des 21 évaluations menées à bien en 2014 avaient été pris en compte dans l'analyse. D'autres informations avaient été extraites des 23 évaluations réalisées en 2013. Tous les rapports utilisés répondaient aux normes de qualité fixées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

33. La méthode adoptée était celle de la synthèse réaliste, à savoir une analyse structurée tenant compte de tous les éléments pertinents dont on disposait. À partir de 1 135 éléments codés, la méta-analyse avait permis de formuler 17 constatations clefs.

34. La méta-analyse avait montré que si les activités normatives et macroéconomiques pouvaient être particulièrement pertinentes, la création de liens entre les niveaux micro, méso et macro était indispensable pour en améliorer la pertinence. Par ailleurs, l'analyse avait montré que l'action menée par ONU-Femmes avait été particulièrement efficace lorsqu'elle s'était concentrée sur la portée stratégique des interventions tout en prenant en considération une approche globale du contexte.

35. En matière d'efficacité, la méta-analyse avait montré que des investissements à long terme et une programmation souple étaient indispensables pour parvenir à instaurer l'égalité des sexes. Il était apparu que les interventions à court terme étaient moins efficaces, sans compter les difficultés d'ordre pratique que soulevaient les retards dans le décaissement de fonds et la mise en œuvre. Par ailleurs, on avait constaté que les programmes axés sur l'égalité des sexes étaient plus efficaces lorsqu'ils évitaient les écueils imprévus et comportaient des mesures explicites visant à associer des hommes en tant que défenseurs de l'autonomisation des femmes.

36. À partir de ces 17 constatations, la méta-analyse avait abouti au quatre conclusions ci-après :

a) Pertinence. Le maintien de la pertinence d'ONU-Femmes découlait de son aptitude à adopter des méthodes multidisciplinaires et intégrées privilégiant le niveau macro, mais qui garantissaient des liens entre les niveaux micro, méso et macro;

b) Efficacité. La souplesse d'ONU-Femmes était un avantage comparatif pour les interventions stratégiques à long terme. Parvenir à l'égalité des sexes, y compris par la transformation des mentalités socioculturelles, était un objectif à long terme. Les initiatives auraient plus de chances de réussir lorsque la programmation faisait appel à des méthodes à long terme, pragmatiques et souples;

c) Efficience. Des investissements conséquents dans une programmation et une gestion des connaissances qui transcendaient les barrières thématiques facilitaient le partage d'une vision commune entre les parties prenantes et par conséquent l'efficience de la mise en œuvre;

d) Durabilité. Le renforcement permanent de la participation active et fructueuse des parties prenantes aux interventions était déterminant pour les chances de durabilité de l'Entité.

b) Évaluation des activités d'appui normatif de l'Entité et de leurs liens avec les activités opérationnelles

37. L'évaluation des activités d'appui normatif de l'Entité était le fruit d'une collaboration efficace entre le Bureau indépendant d'évaluation et le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU. En 2014, ONU-Femmes avait été sélectionnée par le Comité du programme et de la coordination de l'Assemblée générale pour faire l'objet d'un examen à la cinquante-cinquième session. Le Bureau des services de contrôle interne avait décidé de faire de l'appui normatif le thème de l'évaluation d'ONU-Femmes, alors que le plan d'évaluation organisationnel d'ONU-Femmes prévoyait déjà une évaluation de l'appui normatif.

38. Plutôt que de procéder à deux évaluations, il avait été décidé d'en réaliser une seule sous forme de collaboration, le Bureau des services de contrôle interne se chargeant de l'évaluation proprement dite, le Bureau indépendant d'évaluation d'ONU-Femmes fournissant pour sa part des conseils stratégiques et facilitant les contacts avec les parties prenantes. Cela avait permis d'accroître l'efficacité en réduisant les coûts de transaction pour ONU-Femmes, tout en amplifiant l'impact et l'utilisation de l'évaluation. Le résultat avait été soumis au Comité du programme et de la coordination en juin 2015 et devrait être approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le courant de l'année.

39. Cette évaluation avait montré que le niveau des contributions volontaires reçues, dont ONU-Femmes est lourdement tributaire pour s'acquitter de son mandat, avait été sensiblement inférieur aux estimations initiales, et cela en dépit du fait qu'ONU-Femmes avait amélioré la visibilité de la question de l'égalité des sexes et multiplié les occasions de l'intégrer dans les délibérations des États Membres ainsi que dans l'action menée par le système des Nations Unies.

40. Il était apparu qu'ONU-Femmes avait obtenu des résultats positifs en renforçant le cadre normatif relatif à l'égalité des sexes, en appuyant l'adoption de normes tenant compte de la problématique hommes-femmes et en encourageant l'intégration de la question dans les programmes mondiaux et sectoriels. C'est ainsi qu'elle avait beaucoup contribué à l'inclusion d'un objectif consacré exclusivement à l'égalité des sexes dans le document sur les objectifs de développement durable et à l'intégration de cette question dans le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

41. Au niveau national, l'appui consultatif et normatif apporté par ONU-Femmes aux gouvernements avait notamment consisté à : a) veiller à ce que les engagements internationaux, par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les conclusions adoptées par la Commission de la condition de la femme, soient repris dans les programmes nationaux de développement; b) promouvoir des cadres juridiques conformes à ces engagements; et c) aider les gouvernements et les organisations de la société civile à en assurer le suivi et l'application.

42. Quatre ans après sa création, en 2011, ONU-Femmes se trouvait à un tournant décisif pour influencer plus profondément sur la vie des femmes. Depuis cette date, l'Entité avait sensiblement progressé dans la promotion du programme normatif mondial en faveur des droits des femmes.

43. ONU-Femmes devrait mettre à profit les progrès réalisés dans ses activités d'appui normatif pour obtenir des progrès plus tangibles sur le terrain. Pour aller de l'avant, il importait de prendre acte des difficultés rencontrées, y compris du caractère limité des ressources et des demandes concurrentes auxquelles elles doivent permettre de répondre. Pour que l'Entité puisse avoir un impact, elle devrait stratégiquement s'attacher aux questions essentielles qui pourraient avoir un effet déterminant et renforcer les synergies entre ses activités normatives et ses activités opérationnelles.

c) Examen des évaluations de l'égalité des sexes au sein des organismes appartenant au système des Nations Unies

44. Cet examen était le deuxième et dernier en date portant sur l'intégration de l'égalité des sexes. Il visait à évaluer les enseignements tirés de l'intégration de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies.

45. Cet examen reconnaissait les progrès importants réalisés par les organismes des Nations Unies en matière d'intégration de l'égalité des sexes, principalement grâce à l'adoption du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui n'avait pas été pris en compte. Les notes techniques, les rapports annuels et d'autres documents liés à ce Plan d'action offraient de nombreux exemples à suivre et rendaient compte des importants progrès accomplis, mais n'avaient pas encore été validés par des évaluations externes et indépendantes.

46. Les conclusions portaient sur la responsabilité, la gestion axée sur les résultats, le contrôle, les ressources humaines et financières, le développement des capacités ainsi que sur la cohérence et la gestion des connaissances et de l'information. On y constatait que des méthodes et des approches différentes devaient être trouvées pour faire face aux problèmes spécifiques de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans des situations de crise humanitaire. Cet examen avait montré que les résultats de l'intégration de cette problématique étaient moins bons dans les situations de crise humanitaire. Cela s'expliquait en partie par la rapidité des actions menées. Toutefois, il était de toute évidence indispensable de s'intéresser aux questions d'égalité des sexes dans les opérations humanitaires en raison des problèmes supplémentaires qu'elles comportaient concernant la sécurité, la protection et la discrimination.

47. Même si cet examen se fondait sur des évaluations antérieures au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, on pouvait dire à titre de conclusion qu'il avait permis de valider l'interprétation actuelle de l'intégration de l'égalité des sexes ou de formuler des recommandations qui seraient utiles pour le système des Nations Unies, les services du Plan d'action chargés d'établir des rapports, ONU-Femmes et le Groupe d'évaluation des Nations Unies.

48. Cet examen avait permis de recueillir des éléments de preuve sur les bonnes pratiques en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes mais aussi sur les obstacles rencontrés, ce qui devrait orienter la suite des débats et l'élaboration de nouvelles directives et de nouveaux outils, mais aussi dynamiser l'adoption de nouvelles mesures destinées à améliorer l'intégration du principe de l'égalité des sexes à l'échelle du système. Ces éléments de preuve avaient également validé dans une large mesure les indicateurs de résultats du Plan d'action à l'échelle du système, qui avaient permis de cibler avec succès les principales lacunes et difficultés auxquelles se heurtait l'intégration du principe de l'égalité des sexes.

49. Étant donné que les rapports récents relatifs au Plan d'action à l'échelle du système avaient rendu compte de nouveaux progrès dans de nombreux domaines, cet élan devrait être maintenu et renforcé afin de placer plus haut la barre de l'intégration du principe de l'égalité des sexes à l'échelle du système. Les directeurs exécutifs adjoints ont donné la réponse de l'administration à chacune de ces évaluations.

50. Dans une déclaration commune, plusieurs États Membres ont salué l'examen de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies, qui donnait à leur avis un niveau de référence pour l'intégration du principe de l'égalité des sexes avant la mise en œuvre du Plan d'action. Ils ont insisté sur la nécessité de communiquer les explications et les conclusions qu'il contenait à tous les organismes des Nations Unies et d'en débattre avec eux.

51. Parmi les autres observations formulées figurait l'idée que les politiques relatives à l'égalité des sexes devraient être plus profondément ancrées dans les mandats des organismes des Nations Unies et resituées dans le contexte des documents de planification stratégique, aussi bien au niveau des organismes que des pays, afin d'accroître leur pertinence et l'efficacité de leur application;

52. Par ailleurs, l'intégration du principe de l'égalité des sexes posait des problèmes spécifiques dans les situations de crise humanitaire en raison de la vulnérabilité accrue des femmes et des filles en matière de sécurité, de protection et de discrimination.

53. En dernier lieu, afin de rendre le personnel plus responsable de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans leur travail, les études de performance devraient comporter un indicateur sexospécifique. La parité des sexes à tous les niveaux devrait être encore encouragée en s'attaquant aux obstacles, dont la plupart avaient déjà été identifiés.

54. Les délégations ont insisté sur les préoccupations que leur inspiraient les risques de prolifération de nouveaux instruments et ont recommandé de mettre l'accent sur la mise en œuvre.

55. S'agissant de la méta-analyse des évaluations, certains des enseignements qui en avaient été tirés auraient déjà dû être incorporés dans la conception et l'exécution des projets, comme par exemple l'appropriation par les pays, l'analyse au niveau des pays, ou encore l'évaluation et le développement des capacités.

56. Les États Membres ont souligné quatre enseignements fondamentaux qui devraient pris en considération dans les travaux en cours, à savoir :

a) ONU-Femmes avait fourni la preuve qu'elle était plus pertinente et plus efficace lorsqu'elle resserrait la portée de ses programmes;

b) Les programmes conjoints devaient être élaborés en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience passée afin de répondre aux attentes en termes de délais, de gestion et de structure de financement;

c) Des plateformes multipartites pour les initiatives locales étaient indispensables pour leur viabilité;

d) L'intégration des exclus exigeait des approches du bas vers le haut, notamment par le biais de mécanismes d'octroi de petites subventions à des organisations communautaires accessibles aux femmes marginalisées. L'inclusion des femmes et des filles marginalisées devrait également être envisagée par le biais du Fonds d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes.

57. Les délégations ont mis l'accent sur la question de l'approbation de la gestion des fonds et des décaissements, et elles ont invité la direction d'ONU-Femmes à trouver un juste équilibre entre l'atténuation des risques fiduciaires et l'accessibilité des procédures financières pour les partenaires de réalisation.

58. Les délégations ont favorablement accueilli le rapport du Bureau des services de contrôle interne dans lequel la compétence et l'efficacité d'ONU-Femmes dans l'exécution de son mandat étaient étudiées en rattachant ses activités d'appui normatif et ses activités opérationnelles. Les États Membres ont vivement encouragé ONU-Femmes à continuer de créer des liens entre les opérations aux niveaux régional et national et les enseignements qui en découlent et la concertation menée à l'échelle mondiale.

59. Pour mener à bien le mandat d'ONU-Femmes, le personnel nécessiterait des précisions quant à la mise en application de ses fonctions de coordination. Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies était par conséquent un instrument essentiel. Selon l'une des principales conclusions citées, ONU-Femmes améliorerait la visibilité de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et l'attention qui leur était accordée par l'action normative qu'elle menait à l'échelle du monde entier.

V. Dialogue structuré sur la question du financement

60. La présentation de ce point de l'ordre du jour par la Directrice exécutive adjointe contenait un aperçu des perspectives financières et des éléments de la stratégie de mobilisation financière de l'Entité. On trouvera ci-après quelques-uns des points évoqués :

61. Malgré les difficultés financières et économiques que connaissaient de nombreux États Membres, 2014 avait été une année record pour la mobilisation de

ressources, avec un total de 330 millions de dollars. (164 millions de dollars de ressources de base et 159 millions de dollars d'autres ressources). ONU-Femmes était extrêmement reconnaissante de l'appui des États Membres, qui lui avait permis d'élargir sa base de ressources : sur les 143 pays qui avaient contribué aux ressources de base d'ONU-Femmes en 2014, 26 étaient de nouveaux donateurs et 39 avaient annoncé des contributions pour plusieurs années.

62. ONU-Femmes continuerait de s'employer à convaincre les grandes puissances économiques (le Groupe des Sept et le Groupe des Vingt) d'accroître leurs contributions et à encourager les nouveaux pays donateurs à augmenter leurs contributions, en regardant au-delà des donateurs traditionnels parmi les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

63. ONU-Femmes se désintéressait de plus en plus des relations d'ordre transactionnel avec les donateurs au profit de partenariats plus stratégiques dans lesquels une large gamme de partenaires contribuaient aux grandes orientations stratégiques, aux politiques et aux programmes. Cela serait rendu possible par le renforcement des capacités d'un personnel hautement spécialisé dans ses compétences et ses attributions, qui serait chargé d'élargir les partenariats existants et d'en créer de nouveaux.

64. Dans cet ordre d'idées, ONU-Femmes lancerait prochainement les initiatives de ses programmes phares qui lui permettraient d'améliorer l'empreinte de son programme et d'obtenir des résultats d'une manière plus efficace et plus ciblée. Ces initiatives phares correspondraient à des programmes à fort impact et évolutifs. En mettant à profit les économies d'échelle inhérentes aux activités opérationnelles, ces initiatives viseraient à regrouper et à intensifier la programmation sans alourdir la charge de travail des membres du personnel. Ces initiatives s'appuieraient sur la programmation actuelle et la complèteraient.

65. Cette nouvelle initiative de programmation offrait aux gouvernements une excellente occasion d'augmenter leurs contributions, eu égard notamment au fait que les pays membres du Groupe des Sept n'avaient fourni que 28 % des ressources de base en 2014, alors que les pays membres du Groupe des Vingt en avaient fourni 63 %. Les grandes puissances mondiales devraient être fermement engagées à verser des contributions à la mesure de leur économie et de l'importance qu'elles attachaient à l'égalité des sexes.

66. Il importait de noter les liens synergiques entre les ressources de base et les autres ressources. ONU-Femmes avait toujours réussi à garder un bon équilibre entre le financement de base et les autres sources de financement, en maintenant les ressources de base à environ 55 % et les autres ressources à 45 %. L'Entité aspirait toujours à atteindre un partage 50/50, car les autres ressources ne pouvaient être efficacement utilisées à des fins d'exécution sans un fondement solide de ressources de base.

67. Les engagements pluriannuels étaient toujours les bienvenus car ils se prêtaient à une programmation plus stable, durable et prévisible. Afin d'obtenir des résultats sur toutes les questions importantes dont le Conseil d'administration était saisi, ONU-Femmes aurait besoin de moyens de financement prévisibles, en rapport avec son mandat et qui lui permettraient de mieux cibler et de renforcer les domaines d'action dans lesquels elle bénéficiait d'un avantage comparatif.

68. Les délégations ont noté avec satisfaction la qualité de la note d'orientation stratégique pour la mobilisation de ressources qui leur avait été présentée et des initiatives des programmes phares qui étaient envisagées. Une délégation a fait observer que ce dialogue allait au-delà de la programmation et a souligné la valeur ajoutée que représentait l'Entité grâce à son expertise, son pouvoir d'influence, son soutien et les efforts qu'elle déployait pour responsabiliser l'ensemble du système des Nations Unies, les gouvernements et la société civile en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et du respect des engagements internationaux pris à cet égard.

69. Les délégations ont exprimé le souhait d'en savoir plus sur la manière dont les programmes phares seraient élaborés et mis en œuvre. Elles ont reconnu l'intérêt des mesures prises par la direction d'ONU-Femmes afin de maintenir et d'accroître les contributions de base des gouvernements donateurs, des nouveaux donateurs et du secteur privé, et afin de renforcer et de diversifier les sources actuelles d'autres ressources en se fondant sur les initiatives phares de la programmation et les mécanismes de financement spécialisés. Elles ont souligné que la mobilisation de ressources devrait rester une question prioritaire.

70. On a insisté sur le fait que la question de la mobilisation de ressources devrait continuer à être examinée dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, qui était un élément très important de la stratégie de financement d'ONU-Femmes. L'Entité a été instamment invitée à poursuivre ce dialogue avec les États Membres en vue d'améliorer la prévisibilité, la souplesse et l'adéquation des ressources destinées à la mise en œuvre du plan stratégique.

71. Si les délégations ont félicité ONU-Femmes de vouloir renforcer et élargir ses sources de financement et l'ont invitée à continuer à le faire, l'une d'elles a fait observer que l'essentiel des contributions financières de l'Entité devrait continuer à provenir des gouvernements.

72. Une autre délégation a souligné l'importance de tenir les contribuables au courant de l'action menée par ONU-Femmes pour leur démontrer le bien-fondé d'un relèvement des contributions. Dans cet ordre d'idées, cette délégation a incité ONU-Femmes à améliorer la responsabilisation et la transparence concernant les projets qu'elle réalisait. Cette délégation a également invité l'Entité à renforcer ses capacités de suivi afin de pouvoir s'assurer que les fonds des donateurs étaient utilisés de manière optimale.

73. ONU-Femmes a été invitée à mieux documenter et à publier ses résultats positifs afin d'améliorer sa visibilité sur la scène internationale. ONU-Femmes devrait aussi renforcer sa bonne réputation en suscitant la confiance et des liens de coopération avec ses partenaires.

74. Un État Membre a estimé qu'il serait utile, lors des sessions à venir, qu'ONU-Femmes fournisse une analyse plus détaillée des domaines qui souffraient de sous-financement afin d'expliquer ce qui pourrait être accompli avec plus de fonds et de continuer à réfléchir à d'autres mécanismes de financement. Cette délégation a également invité ONU-Femmes à encourager la participation de la société civile et du secteur privé au dialogue structuré sur le financement.

VI. Questions relatives à l'audit

75. Le Directeur de la gestion et de l'administration par intérim a présenté la réponse de la direction au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2014. On en trouvera ci-après quelques aspects.

76. ONU-Femmes poursuivait son action visant à maintenir, élargir et renforcer les contributions de base versées par les gouvernements donateurs actuels et à attirer de nouveaux donateurs, et aussi à élargir et renforcer les contributions de donateurs non traditionnels, notamment dans le secteur privé (sociétés et fondations philanthropiques), de donateurs individuels et des comités nationaux d'ONU-Femmes afin d'atteindre l'objectif final de 500 millions de dollars par an.

77. Des mesures avaient été prises pour renforcer le contrôle exercé sur les avances non régularisées de longue date avec ses partenaires. L'Entité avait notamment mis au point une trousse de formation devant être utilisée par les bureaux extérieurs pour former les partenaires de réalisation à la gestion et au suivi des ressources ainsi qu'aux procédures d'établissement de rapports sur l'utilisation des ressources.

78. Les interventions des participants qui ont suivi la présentation de ce point de l'ordre du jour ont témoigné de l'immense satisfaction suscitée par l'opinion sans réserve du Comité des commissaires concernant les états financiers d'ONU-Femmes pour l'année 2014.

79. Les intervenants ont souligné que, selon le Comité des commissaires aux comptes, ONU-Femmes avait dépensé 270,5 millions de dollars et avait enregistré un total de recettes de 332,9 millions de dollars pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014. Par ailleurs, les commissaires n'avaient pas relevé de lacunes significatives ayant une incidence sur leur opinion concernant les états financiers de l'Entité. Un certain nombre de questions avaient cependant été considérées comme nécessitant l'attention de l'administration afin d'améliorer l'efficacité des activités d'ONU-Femmes. Les commissaires avaient insisté tout particulièrement sur quelques-unes des principales conclusions, à savoir la non-réalisation de l'objectif de financement fixé, les avances non régularisées de longue date et une tendance à l'augmentation des provisions pour dépréciation des avances consenties aux partenaires de réalisation. Les délégations ont vivement invité ONU-Femmes à prendre des mesures appropriées pour combler toutes les lacunes, ainsi qu'il est recommandé dans le rapport, mais elles ont tout de même félicité l'Entité pour les progrès considérables enregistrés jusque-là.

80. Les intervenants ont noté que l'adoption par ONU-Femmes de l'informatique en nuage en 2014 offrait un exemple d'économies pouvant être réalisées simplement par le biais de l'innovation, tout en améliorant en même temps la qualité du produit. L'informatique en nuage permettait aux membres du personnel de collaborer sans difficulté en tous lieux et à tout moment au moyen de leurs appareils mobiles et de leurs ordinateurs personnels. L'Entité a été vivement encouragée à continuer de tirer parti de l'innovation pour atteindre les objectifs partagés de l'autonomisation des femmes et de l'élimination des inégalités entre les sexes.

VII. Séances d'information

A. Stratégie pour la jeunesse

81. La stratégie pour la jeunesse d'ONU-Femmes a été présentée par la Directrice exécutive adjointe de la Division de l'appui gouvernemental et des partenariats stratégiques. On trouvera ci-après quelques-uns des principaux points soulignés à cet égard.

82. L'autonomisation des jeunes et des femmes était un domaine prioritaire pour ONU-Femmes, compte tenu de la place accordée à l'autonomisation des jeunes dans le programme à l'horizon 2030. Des jeunes femmes et des jeunes hommes s'employant en tant que partenaires à la promotion de l'égalité des sexes étaient indispensables pour l'instauration d'un monde où règnerait l'égalité des sexes.

83. L'élaboration de cette stratégie avait comporté une analyse approfondie des activités menées par l'Entité aux niveaux national et régional, qui avait permis de mieux comprendre les nouvelles formes de participation des jeunes à la promotion de l'égalité des sexes dans les domaines social, politique et économique. Afin de réunir une vaste gamme de points de vue dans le monde entier, un groupe de travail sur la jeunesse avait été créé avec des représentants de centres de liaison pour la jeunesse aux niveaux national et régional ainsi qu'au siège.

84. L'idée d'associer la jeunesse à la lutte pour l'égalité des sexes s'inspirait de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des diverses déclarations politiques prononcées devant la Commission de la condition de la femme, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que de leur examen 20 ans après, du vingtième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse et des objectifs de développement durable.

85. Des efforts importants avaient été faits pour incorporer les opinions de spécialistes de terrain et susciter plus d'intérêt pour la stratégie d'ONU-Femmes pour la jeunesse et l'égalité des sexes en organisant une série de consultations avec une large gamme de partenaires venus de la société civile, notamment d'organisations de jeunes et dirigées par des jeunes, d'organisations du secteur privé qui s'occupaient de questions concernant la jeunesse, ainsi que d'institutions du secteur public.

86. La Directrice exécutive adjointe a invité les États Membres à communiquer à ONU-Femmes des informations en retour et à appuyer la stratégie dans les 193 pays où elle serait mise en œuvre. Elle a indiqué que le projet révisé serait communiqué à l'ensemble de l'audience du système des Nations Unies par le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes. La stratégie sous sa forme définitive devrait être disponible à la fin de 2015 et des ressources devraient être mobilisées avant son lancement officiel au début de l'année 2016.

87. Les représentants d'États Membres qui ont pris la parole ont salué la nouvelle stratégie pour la jeunesse d'ONU-Femmes et indiqué qu'ils la soutenaient en soulignant son importance, notamment dans le cadre du programme de développement à l'horizon 2030. Ils ont insisté sur l'importance d'un système de suivi et d'évaluation et la nécessité d'associer les jeunes hommes à cette stratégie.

88. Certaines délégations ont souligné que le manque d'appui en faveur des droits en matière de santé sexuelle et procréative était l'un des principaux problèmes pour

les jeunes femmes et elles ont demandé comment ONU-Femmes envisageait de collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour la population à ce sujet. Répondant à la question, ONU-Femmes a précisé que le sujet était d'une importance fondamentale pour la stratégie et qu'il recouvrait tous les domaines, qu'il s'agisse de leadership, d'autonomisation économique et de mesures visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes par le biais de la participation et du partenariat. Le Fonds des Nations Unies pour la population continuerait donc de s'intéresser plus directement à la santé procréative et sexuelle.

B. Réponse opérationnelle d'ONU-Femmes à l'échelle nationale (Népal)

89. Les États Membres ont été informés de la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au Népal au moyen d'une vidéo et d'un exposé de la Directrice des programmes. Durant cette séance d'information, la Directrice a présenté ONU-Femmes comme un nouvel acteur dans la réduction des risques de catastrophe, l'intervention et l'action humanitaire, et elle a souligné les avantages comparatifs de l'Entité.

90. Le Représentant permanent adjoint du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole et a remercié ONU-Femmes, le système des Nations Unies pour le développement et la communauté internationale de la solidarité et de l'aide qu'ils n'ont cessé d'apporter à son pays.

91. Les délégations ont appelé l'attention sur les besoins des personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes handicapées, et se sont déclarées intéressées par l'envoi d'informations complémentaires sur l'action menée par ONU-Femmes dans ce domaine. Elles ont exprimé leur appui au Népal, félicité l'Entité pour l'action qu'elle menait et insisté sur l'importance de son mandat humanitaire tout en reconnaissant la portée de la coordination interinstitutions.

VIII. Clôture de la session

92. Prenant la parole au nom de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, la Directrice exécutive adjointe de la Division de l'appui gouvernemental et des partenariats stratégiques a remercié le Président et les vice-présidents du Conseil d'administration d'avoir dirigé et guidé les travaux pendant toute la session en cours et d'avoir facilité des échanges fructueux avec le Conseil.

93. Elle a remercié le Président du Conseil d'administration d'avoir assumé ces fonctions pendant l'année écoulée en faisant preuve d'enthousiasme et d'un solide esprit d'innovation, et de son attachement de longue date à l'égalité des sexes. Elle a également remercié les États Membres de leur participation active pendant la session et de leurs paroles d'encouragement, de leur soutien et de leurs conseils, comme en témoignaient leurs déclarations.

94. La Directrice exécutive adjointe a rappelé que, moins de deux semaines plus tard, les dirigeants du monde entier se réuniraient pour adopter officiellement le programme de développement durable à l'horizon 2030, qui appellerait les efforts collectifs de tous. Ainsi que cela avait été souligné pendant la session, l'égalité des

sexes se situait à juste titre au centre de ce nouveau programme. ONU-Femmes aurait donc besoin de moyens de financement pour s'acquitter de son mandat.

95. L'importance de cette prochaine réunion était apparue clairement lors de la session du Conseil d'administration, au cours de laquelle de nombreuses délégations avaient souligné la plus large place accordée à la composante « égalité entre hommes et femmes » dans le programme à l'horizon 2030 et le rôle déterminant qui incomberait à ONU-Femmes pour traduire dans les faits les engagements pris aux échelons national et régional. Les délégations avaient souligné la nécessité pour ONU-Femmes de disposer d'un financement plus prévisible et souple afin d'atteindre les objectifs de développement durable proposés.

96. La Directrice exécutive adjointe a remercié les États Membres de l'intérêt qu'ils avaient manifesté pour les étapes du dialogue structuré sur le financement, en particulier le Gouvernement suédois auquel revenait l'initiative de cet utile processus. À cette occasion, elle a souhaité féliciter le Conseil d'administration d'être parvenu à un consensus sur deux questions, à savoir le dialogue structuré sur le financement et le budget intégré pour l'exercice biennal 2016-2017, et remercier les facilitateurs du travail qu'ils avaient effectué.

97. Dans son discours de clôture, le Président du Conseil d'administration a remercié les membres du Bureau de leur collaboration et les États Membres de leur solide engagement. Il a souligné l'importance des travaux en cours pour veiller à l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans le nouveau programme de développement. Rappelant qu'en cas de pénurie financière, l'Entité se trouvait dans l'obligation d'établir des priorités parmi ses programmes, les États Membres devraient continuer à renforcer le message en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes auprès de leurs électeurs, en insistant tout particulièrement sur le rendement élevé des investissements dans ce domaine. Il a fait allusion à l'intérêt qu'il y avait à se familiariser avec le programme sur le plan opérationnel, citant à titre d'exemple sa participation à la mission de visite commune effectuée en Jordanie, plus tôt dans l'année, par des membres de plusieurs Conseils d'administration. Cela lui avait permis d'être témoin d'une manifestation évidente de l'initiative « Unis dans l'action » lancée par l'ONU et du dévouement du personnel d'ONU-Femmes.

98. Prononçant la clôture de cette session, il a remercié le Conseil d'administration et la direction d'ONU-Femmes de leur engagement, et également le Secrétaire du Conseil d'administration et son équipe de l'appui qu'ils lui avaient apporté tout au long de l'année. Il a insisté sur la nécessité de maintenir une forte participation aux sessions du Conseil d'administration, notamment de la part de délégations venues des capitales.

99. Une brève réunion d'information sur le forum mondial pour l'engagement des dirigeants en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a eu lieu après la clôture de la session.

Annexe

Projet d'ordre du jour provisoire et de plan de travail pour la première session ordinaire de 2016

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation.
2. Dialogue structuré sur le financement.
3. Réunion d'information sur la mise en œuvre du mandat de coordination d'ONU-Femmes.
4. Réunion d'information sur la réponse opérationnelle au niveau des pays.
5. Visite de terrain.
6. Réunion d'information sur l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
7. Questions diverses.

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question traitée</i>
Mardi 9 février 2016	10:00-13:00		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail pour la première session ordinaire de 2016 • Adoption du rapport sur la seconde session ordinaire de 2015 (UNW/2015/2)
		2	Dialogue structuré sur le financement <ul style="list-style-type: none"> • Séance d'information sur le financement du plan stratégique d'ONU-Femmes, y compris ses programmes phares
		3	Séance d'information sur la mise en œuvre du mandat de coordination d'ONU-Femmes
	15:00-18:00	4	Séance d'information sur la réponse opérationnelle au niveau des pays
		5	Visite de terrain <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la visite conjointe effectuée du 24 avril au 2 mai 2015 en Jordanie par le

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question traitée</i>
			Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et les Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial
		6	Séance d'information sur l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
		7	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des projets de décisions
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail pour la session annuelle de 2016 • Adoption du projet de plan de travail annuel pour 2016 Clôture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive